

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008
A 20 H 30

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation du Conseil Municipal du 28 novembre 2008

Programme de voirie 2008 – Attribution du marché – Décision modificative n°6 au Budget Principal

Budget Principal – Admissions en non-valeurs

Budget eau - Admissions en non-valeurs

Rapport d'activité 2007 de la Communauté de Communes des Deux Rives de la Moselle

Tarifs des services municipaux 2009

Travaux d'assainissement rue de la gare à Pouxoux – Signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de l'avenant n° 1 avec la Communauté de Communes des Deux Rives de la Moselle – Signature des avenants n°1 et n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre

Travaux de voirie et de réseaux divers Rue sous le Bois

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 18 DECEMBRE 2008

A 20 heures 30

Effectif légal : 19 / En exercice	19
Présents à la séance :	16
Absents :	03
Votants	18

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni le **JEUDI 18 DECEMBRE 2008 à 20 h 30**, à la Mairie de POUXEUX, sous la **présidence de Monsieur François HATIER, Maire**. Monsieur Alain HENRY, conseiller municipal, a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENT(E)	EXCUSE(E)	POUVOIR A	ABSENT(E)
1. M. HATIER François, Maire	X			
2. M. LEROY Philippe, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 ^{ème} Adjoint	X			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 ^{ème} Adjoint	X			
5. M. ROUSSEL Michel, 4 ^{ème} Adjoint	X			
6. Mme BARTH Joëlle, 5 ^{ème} Adjoint	X			
7. Mme HANS Louissette, Conseillère Municipale	X			
8. M. VILLEMIN Nicolas, Conseiller Municipal	X			
9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal	X			
10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale	X			
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal		X	Nicolas VILLEMIN	
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal	X			
13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal	X			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal	X			
15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal		X		
16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, Conseiller Municipal	X			
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal		X	ROUSSEL Michel	
19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale	X			

Délibération :

Approbation du Conseil Municipal du 28 novembre 2008

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2008.

Délibération :

Programme de voirie 2008 - Attribution du marché - Décision modificative n° 6 au Budget Principal

Le Maire rappelle la délibération du 12 septembre 2008 qui adoptait notamment l'avant-projet du programme de voirie 2008 et autorisait le lancement de la procédure de consultation des entreprises.

Puis, il informe l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 novembre 2008 pour l'ouverture des plis et le 9 décembre 2008 pour sélectionner les entreprises concourant à l'exécution du marché de travaux. Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du rapport d'analyse du Cabinet Demange, maître d'œuvre et du procès-verbal d'ouverture des offres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, sauf une abstention Monsieur Jean-Louis THOMAS

ATTRIBUE le lot n° 1 - Voirie - à l'entreprise RESO TP pour un montant de :

Base : 30 039.70 €HT
Option : 7 490.20 €HT
Variante : 4 104.30 €HT

ATTRIBUE le lot n° 2 - Maçonnerie et clôtures - à l'entreprise RESO TP pour un montant de 10 227.14 €HT

VOTE la décision modificative n° 6 suivante au Budget Principal :

Dépenses - Programme 242 Voirie 2008 - Article 2315 Installations, Matériel et Outillage techniques

+ 13 700.00 €

Dépenses - Programme 237 Sous le Bois - Article 2315 Installations, Matériel et Outillage techniques

- 13 700.00 €

AUTORISE le Maire à signer les marchés et les pièces afférentes avec l'entreprise RESO TP pour les lots n° 1 et 2 selon les critères ci-dessus.

Délibération :

Budget Principal - Admissions en non-valeurs

Le Maire expose que le comptable public a épuisé toutes les voies de recouvrement des titres de recettes détaillés ci-dessous :

Année 2003

Titre n° 99	Monsieur et Madame VINCENT Patrick	430.49 €
Titre n° 99	Monsieur et Madame VINCENT Patrick	430.49 €
Titre n° 141	Monsieur et Madame VINCENT Patrick	430.43 €
Titre n° 149	Monsieur et Madame VINCENT Patrick	430.43 €

